

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 21 Mars 1951.-

12

N° 647 /SEC.



Objet:

Certificat de civisme.-

Madame,

Veillez avoir l'obligeance de venir, au bureau de la comptabilité du Territoire, retirer votre certificat de civisme moyennant paiement de la somme de 80 francs.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur Territorial Assistant,
J. KIRSON,

Madame NYSSSEN

à ASTRIDA.-